

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Conclusion d'un bail d'habitation par la Ville de Lyon au profit de M. et Mme R.T. **Page 3448**
- Bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association Adipac..... **Page 3448**
- Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux relatif à la prolongation de la mise à disposition de locaux à usage de café-bar et petite restauration **Page 3449**
- Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain de la Société Léon Grosse **Page 3449**
- Résiliation amiable du bail de terrain consenti par la Ville de Lyon au profit de la Sarl Félix Transports..... **Page 3450**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public du tènement au profit de la Société Dalkia **Page 3450**
- Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » **Page 3451**
- Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre oné-

reux et d'exploitation de locaux à usage de librairie-boutique sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel..... **Page 3451**

Arrêtés :

- Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale..... **Page 3452**
- Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal. ... **Page 3452**
- Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal. ... **Page 3452**
- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 3453**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Pages 3453 à 3490**
- Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Arrêtés individuels..... **Page 3491**
- Centre communal d'action sociales :
 - Arrêtés individuels..... **Page 3491**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 3491**
- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 3491**

- Liste des marchés signés en application de la délégation donnée au Maire de Lyon par délibération n° 2014/4 du 4 avril 2014 - d'avril à juin 2017..... **Pages 3491 à 3500**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Conclusion d'un bail d'habitation pour l'appartement situé au 2ème étage de l'immeuble sis 47 rue Pierre Corneille Lyon 6ème, par la Ville de Lyon au profit de M. et Mme R. T. - EI 06 036 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un appartement sis à Lyon 6^{ème}, 47 rue Pierre Corneille à Lyon 6^{ème}, dans un immeuble en copropriété de parcelles cadastrées BM 151 et 152, et répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 06 036 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine privé et de la valorisation de son Patrimoine, de procéder à la régularisation de l'occupation de M. et Mme R., occupants actuels de l'appartement au titre d'un bail arrivé à échéance, par la conclusion d'un nouveau bail d'habitation à effet du 1^{er} juillet 2017.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail d'habitation pour l'appartement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble sis 47 rue Pierre Corneille à Lyon 6^{ème}, d'une surface de 94,16 m², par la Ville de Lyon au profit de M. et Mme R. T., prenant effet le 1^{er} juillet 2017 pour se terminer le 30 juin 2023, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 900 € mensuels (neuf cents euros), outre charges et taxes.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Bail de droit commun consenti par la Ville de Lyon au profit de l'association Adipac pour des locaux sis Espace Bourbonnais – 65/76 rue du bourbonnais à Lyon 9ème – EI 09 292 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de locaux dans l'immeuble situé 65 - 73 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème}, de section cadastrale BP 36 et référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 09 292 ;

Considérant que la Ville de Lyon a mis à disposition, depuis le 11 février 2005, de l'association ADIPAC ces locaux, formant le lot n° 11b de cette copropriété, d'une superficie totale de 312 m² ;

Considérant la demande de l'association ADIPAC de poursuivre la mise à disposition de ces locaux pour une nouvelle durée de 5 ans moyennant une redevance annuelle de 29 760 € ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Privé et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un bail de droit commun au profit de l'association Adipac, pour une durée de 5 ans à compter du 13 février 2017, portant sur les locaux sis 65 - 73 rue du Bourbonnais à Lyon 9^{ème}, moyennant une redevance annuelle d'occupation de 29 760 € (vingt-neuf mille sept cent soixante euros) hors charges et taxes.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public à titre onéreux du 28 août 2011, relatif à la prolongation de la mise à disposition de locaux à usage de café-bar et petite restauration sis 30 boulevard Vivier Merle - Lyon 3ème – EI 03 047 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014/4 en date du 4 avril 2014, transmise en Préfecture du Rhône le 7 avril 2014, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 26 août 2016, transmis en Préfecture du Rhône le 26 août 2016, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3^{ème}, à usage de bibliothèque municipale, dénommé « Bibliothèque de la Part Dieu » ;

Considérant qu'une partie de la bibliothèque est affectée à l'usage de café-bar et petite restauration, et que ces locaux ont été mis à disposition par la Ville de Lyon au profit de la Sarl En-Cas, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux signée le 28 août 2011, dont le terme était fixé au 28 août 2017 ;

Considérant que des travaux destinés au déploiement de l'automatisation de la Bibliothèque de la Part Dieu vont être entrepris à compter de l'été 2017, il apparaît difficile d'installer sur le site un nouvel occupant ;

Considérant que par avenant en date du 22 décembre 2016, le terme de cette mise à disposition a été fixé au 28 août 2018 en raison de travaux de réaménagement du hall de la bibliothèque prévus au cours de l'été 2017, et rendant l'installation d'un nouvel occupant difficile, avec des difficultés d'accès et de circulation sur le site ;

Considérant que ces travaux initialement prévus pour l'été 2017 ont été repoussés à l'été 2018 et ne devraient s'achever qu'à la fin de l'année 2018 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine public et de la valorisation de son Patrimoine, de maintenir une occupation à titre onéreux des locaux à usage de café-bar et petite restauration.

Décide :

Article Premier. -Qu'il sera procédé à la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux du 28 août 2011, afin de la prolonger d'une année. Le nouveau terme de cette convention est donc fixé au 31 décembre 2018. Toutes les autres clauses de la convention initiale sont inchangées.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 13 juillet 2017

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Nicole GAY*

Mise à disposition à titre onéreux d'un terrain sis 87 rue Hénon à Lyon 4ème au profit de la Société Léon Grosse en vue de réaliser des travaux en mitoyenneté - EI 04 034 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe, les compétences en matière de préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu pendant la période du 31 juillet 2017 au 18 août 2017 inclus, en remplacement des élus absents ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain et d'un immeuble à Lyon 4^{ème} situé 87 rue Hénon, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 04 034, parcelle cadastrée AK 13, appartenant à son domaine public et affecté à un établissement d'accueil de jeunes enfants.

Considérant que ce terrain, a fait l'objet d'une demande d'occupation temporaire, par l'entreprise « Léon Grosse », pour une durée de 1 an en vue de réaliser des travaux en mitoyenneté au nord-est dudit tènement pour une emprise totale de 100m² ;

Considérant que, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance de 6 865€ (six mille huit cent soixante-cinq euros) pour l'ensemble de la durée de la mise à disposition.

Décide :

Article Premier - Qu'il sera procédé à la signature d'une convention d'occupation temporaire, au profit de la société anonyme à directoire « Léon Grosse », à compter du 12 juillet 2017 jusqu'au 11 juillet 2018 inclus, moyennant un loyer total de 6 865 euros.

Art. 2. - Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Résiliation amiable du bail de terrain consenti par la Ville de Lyon le 25 février 1998 au profit de la Sarl Félix Transports, pour la parcelle cadastrée AT 016 sise 20 rue du Professeur Grignard à Lyon 7ème – EI 07 111 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu pendant la période du 31 juillet au 18 août 2017 inclus, en remplacement des élus absents ;

Considérant que la Ville de Lyon a donné à bail un terrain sis 20 rue Professeur Grignard à Lyon 7ème, cadastré AT016, par acte du 25 février 1998, pour une durée de 9 années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 111 ;

Considérant que la Sarl Félix Transports a fait part à la Ville de Lyon de son désir de mettre fin à ce contrat ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Privé et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature d'un acte de résiliation amiable du bail de terrain avec effet à la date du 31 juillet 2017. Jusqu'à cette date, la Sarl Félix continuera à acquitter le loyer et les consommations de fluides. A partir du 1er août 2017, la Ville de Lyon reprend les abonnements d'eau et d'électricité à son nom.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Convention d'occupation temporaire du domaine public du tènement sis 89 avenue Barthélémy Buyer, à Lyon 5ème, au profit de la Société Dalkia –EI 05 129 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le 20 juillet 2017, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et développement du patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu pendant la période du 31 juillet 2017 au 18 août inclus, en remplacement des élus absents ;

Considérant que La Ville de Lyon est propriétaire du tènement sis 89 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5ème, parcelle cadastrée AY 109, relevant de son domaine public, et constituant la voie verte de Champvert, répertoriée sous l'EI 05 129 ;

Considérant que dans le cadre de travaux d'extension du site de la Croix-Rouge Française – les Massues à Lyon 5ème, l'entreprise Dalkia projette de réaliser un réseau de chaleur privé, alimenté par un moteur de cogénération, sur le quartier environnant pour alimenter les bâtiments situés à proximité et qui auront signé une police d'abonnement. La Ville de Lyon autorise d'implanter sur une partie du terrain précité ce nouveau réseau de chaleur privé du quartier Champvert-Massue à Lyon 5ème ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du domaine public et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la signature de la convention d'occupation temporaire à titre onéreux, au profit de la société Dalkia, pour la création, l'exploitation et l'entretien d'un réseau de chaleur privé sur le tènement sis 89 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5ème, à compter de la date du 17 juillet 2017 pour une durée de 11 ans. La redevance annuelle au profit de la Ville de Lyon est fixée à 2 160 € (deux mille cent soixante euros).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Convention d'occupation temporaire consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » pour les locaux sis Pavillon A, place des Pavillons, 236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème pour la période du 27 juillet au 11 décembre 2017- EI 07 178 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu, pendant la période du 31 juillet au 18 août 2017 inclus, en remplacement des élus absents ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment dit « Pavillon A » (sud) sis Place des Pavillons – 236 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, enregistré sous le numéro d'ensemble immobilier 07 178, et relevant de son domaine public ;

Considérant que ce bâtiment, qui accueillait la bibliothèque de Gerland, est actuellement libre de toute occupation ;

Considérant la demande d'occupation formulée par l'association « Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » afin d'exposer des œuvres durant la Biennale d'Art Contemporain 2017 ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion du Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de répondre favorablement à cette demande.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux consentie par la Ville de Lyon au profit de l'association « Les Festivals internationaux de Lyon et Rhône-Alpes », pour les locaux sis Pavillon A (sud), Place des Pavillons, 236 rue Marcel Mérieux à Lyon 7ème, pour la période du 27 juillet au 11 décembre 2017, moyennant le versement d'une redevance forfaitaire de 4000 € (quatre mille euros) pour la totalité de l'occupation.

Néanmoins, compte tenu de l'ancienneté des relations de l'association « Les Festivals Internationaux de Lyon et Rhône-Alpes » avec la Ville de Lyon, du soutien de la Ville à la Biennale et de l'éclairage international que cette manifestation apporte à la ville, une gratuité partielle de 50 % pourra être accordée par le Conseil municipal de novembre 2017. La redevance s'élèvera donc à 2000 € (deux mille euros) pour toute la durée de l'occupation.

Art. 2 - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 1^{er} août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation de locaux à usage de librairie-boutique sur le site de l'Auditorium Maurice Ravel, sis 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème – EI 03 048 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 en date du 17 juillet 2017, transmise en Préfecture du Rhône le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L. 2122-22 du CGCT, délégation au Maire pour décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par M. le Maire ou par l'Adjoint Délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, relatif aux délégations données par le Maire à ses adjoints et conseillers municipaux, en application de l'article L. 2122-1 et suivants du CGCT, et déléguant à Mme Nicole Gay, 6ème adjointe, les compétences en matière de Préservation et Développement du Patrimoine immobilier ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2017, transmis en Préfecture du Rhône le même jour, donnant délégation provisoire à M. Loïc Graber, élu pendant la période du 31 juillet 2017 au 18 août 2017 inclus, en remplacement des élus absents ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un ensemble immobilier dénommé « Auditorium Maurice Ravel » sis 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 03 048, accueillant l'Orchestre National de Lyon ;

Considérant qu'un espace boutique à usage de librairie a été installé dans le hall de l'Auditorium ;

Considérant qu'à l'issue d'une consultation, le choix du jury s'est porté sur la candidature de la Sarl « Le Bal des Ardents » ;

Considérant qu'il est opportun, pour la Ville de Lyon, au nom de la bonne gestion de Domaine Public et de la valorisation de son Patrimoine, de permettre l'exploitation de cet espace boutique.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux et d'exploitation des espaces à usage de librairie boutique, d'une surface de 12 m² et de 4m² de stockage, sis dans le hall de l'Auditorium Maurice Ravel – 149 avenue Garibaldi à Lyon 3ème, consentie par la Ville de Lyon, au profit de la Sarl « Le Bal des Ardents », pour une durée de 6 années renouvelable expressément pour une nouvelle durée de 5 années, moyennant le versement d'une redevance annuelle fixe de 200 euros (deux cents euros) et une redevance variable égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxe.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé par le bénéficiaire de la présente auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les

deux mois à partir de sa notification ; et par les tiers, dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Fait à Lyon, le 4 août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Linda Charbonnier (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'Arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Arrête :

Article Premier. - Mme Linda Charbonnier, Adjoint administratif, à la Mairie du 1er arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à son affichage ou à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à M. le Procureur de la République.

Lyon, le 21 juillet 2017

*Le Maire de Lyon,
Georges KEPENEKIAN*

Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal. (Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122- 22 et L.2511-30 ;

Vu le Code Général des Propriétés et Personnes Publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu la délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017 prise en application de l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal du 20 juillet 2017 donnant délégation à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe ;

Vu l'arrêté municipal du 28 juillet 2017 portant désaffectation des biens relevant du domaine public communal ;

M. le Maire du 9^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis en date du 17 Juillet 2017 en application de l'article L.2511-30 précité ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la parcelle de terrain cadastrée AT 2, sise lieudit « VC la Duchère 2^{ème} Avenue » à Lyon 9^{ème}, représentant une superficie de 24 918 m² et constituant une partie du parc du Vallon ;

Considérant que dans le cadre du réaménagement du parc du Vallon, la Ville de Lyon souhaite adapter les limites foncières actuelles à la réalité du site ;

Considérant que les parcelles cadastrales suivantes : AT 41 pour 687 m², AT 42 pour 282 m², AT 43 pour 2 m², et AT 44 pour 3m², issues de la parcelle AT 2 désormais cadastrée AT 40 pour 23 944 m², ne sont plus utiles à l'exercice d'une mission de service public et entrent dans le cadre de cette adaptation ;

Considérant qu'à la suite d'une erreur matérielle, l'arrêté de désaffectation du 28 juillet 2017 précité doit être retiré ;

Arrête :

Article Premier. - L'arrêté antérieur du 28 juillet 2017 est retiré et remplacé par le présent arrêté.

Art. 2. - Les parcelles communales, situées à Lyon 9^{ème} cadastrées AT 41 pour 687 m², AT 42 pour 282 m², AT 43 pour 2 m², et AT 44 pour 3m² d'une contenance totale de 974 m², sont désaffectées du domaine public de la commune.

Art. 3. - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission réglementaires.

Art. 4. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 09 août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Désaffectation d'un bien relevant du Domaine Public communal.(Direction Centrale de l'Immobilier - Service Action Foncière)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122- 22 et L.2511-30 ;

Vu le Code Général des Propriétés et Personnes Publiques et notamment son article L.2141-1 ;

Vu la délibération numéro 2017/3176 du 17 juillet 2017 prise en application de l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n°2017/26834 du 20 juillet 2017 donnant délégation à Mme Nicole Gay, 6^{ème} adjointe ;

M. le Maire du 4^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis en date du 18 août 2017 en application de l'article L.2511-30 précité ;

Considérant que par décret impérial du 24 mars 1852, la commune de la Croix-Rousse fut rattachée au même titre que les communes de la Guillotière et de Vaise à la commune de Lyon. Dès cette réunion, un transfert de patrimoine fut opéré, les biens acquis par la donation Magnin Fournet furent affectés à la création d'un hospice municipal de pauvres incurables du 4^{ème} arrondissement de Lyon, par délibération du 30 décembre 1880 ;

Considérant que par délibération du 15 février 1889, l'hospice municipal d'incurables, dénommé alors « l'asile Magnin-Fournet » a été créé pour recevoir vingt-quatre pensionnaires femmes âgées de plus de 60 ans ;

Considérant que depuis le milieu des années 1990, l'activité d'hospice municipal a cessé sur ce tènement ;

Considérant que ce tènement, cadastré sous les numéros 66 et 67 de la section AR doit être désaffecté du domaine public ;

Arrête :

Article Premier. - Le tènement communal situé 69 rue de Cuire à Lyon 4^{ème} cadastré sous les numéros 66 et 67 de la section AR d'une contenance totale de 2752 m², est désaffecté du domaine public de la commune.

Art. 2. - Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et de transmission réglementaires.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 18 août 2017

*Pour le Maire de Lyon,
En l'absence de l'Adjointe Déléguée,
Mme Nicole GAY
L'Adjoint Délégué remplaçant
M. Loïc GRABER*

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2017RP33792	Stationnement payant sur toutes les voies de Lyon (stationnement)	Considérant la mise en œuvre d'une nouvelle extension du stationnement payant, il convient de modifier la réglementation. L'arrêté 2017RP33467 du 13/03/2017 portant réglementation de stationnement payant sur toutes les voies de Lyon est abrogé au 1er septembre 2017.	28/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP33793	Stationnement payant sur les voies de Lyon (stationnement)	Le stationnement des véhicules est autorisé sur les emplacements tracés à cet effet, portant la mention «payant».	28/8/2017	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10641	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 6 m au droit du n° 4	A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au samedi 23 septembre 2017
10642	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie et d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 18 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au lundi 25 septembre 2017
10643	Entreprise Sogedas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Romain	côté Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Villon	Les mercredi 6 septembre 2017 et jeudi 7 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10644	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise d'une fuite d'eau (urgence)	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Mathieu Varille	au droit du n° 31	A partir du vendredi 25 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10645	Entreprise Musée Gadagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des véhicules utilitaires des intervenants au Musée Gadagne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la Brèche	en face du n° 3	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au lundi 26 février 2018
10646	Entreprise Eiffage Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite sauf aux véhicules du Sytral	Rue Georges Martin Witkowski	par tronçons de rues compris entre deux carrefours entre la rue Pierre Valdo et la rue Commandant Charcot	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue Jean Louis Vincent	par tronçons de rues compris entre deux carrefours entre la rue Chazay et la rue Simon Jallade	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Georges Martin Witkowski	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chazay et la rue Simon Jallade	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 17h30
				Rue Georges Martin Witkowski	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Valdo et la rue Commandant Charcot	
10647	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'un réseau RTE sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Gerland	entre les emplacements réservés au PMR au Nord de la rue Pierre Sémard et le face n° 2	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
				Rue Saint-Lazare	entre l'avenue Berthelot et la rue Parmentier	
				Rue de la Madeleine	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Jean Jaurès	chaussée Est, sens Sud/Nord, au débouché sur l'avenue Berthelot	
				Rue Saint-Lazare	entre l'avenue Berthelot et la rue Parmentier	
				Rue de la Madeleine	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10647	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'un réseau RTE sous chaussée	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	entre les emplacements réservés au PMR au Nord de la rue Pierre Sémard et le face n° 2	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement sera autorisé pour un engin de chantier	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est, à hauteur de l'accès à la gare Jean Macé	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Lazare	côté Est, entre l'avenue Berthelot et la rue Parmentier	
				Rue de Gerland	côté impair, entre les emplacements réservés au PMR au Nord de la rue Pierre Sémard et le face n° 2	
				Rue de la Madeleine	côté pair, entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	
10648	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture d'un réseau RTE sous chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Lazare	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10649	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bâtonnier Jacquier	entre la rue du Béguin et la rue Domer	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Béguin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bâtonnier Jacquier et la rue Rachais	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Bâtonnier Jacquier	côté pair, entre la rue du Béguin et la rue Domer au débouché sur la rue Domer	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h
10650	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 15 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
10651	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marietton	entre le n° 1 et le n° 3 sens Ouest/Est	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10652	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	au droit du n° 16	Les lundi 28 août 2017 et mardi 29 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sergent Michel Berthet	côté Est, entre le n° 4 et la place Valmy	
			le stationnement du véhicule de l'entreprise Mtp sera autorisé	Rue Marietton	trottoir Sud sur 20 m à l'Est de la place Valmy	
			un cheminement piétons balisé et sécurisé de 1m40 sera maintenu le long de l'emprise de chantier		trottoir Nord sur 30 m au droit du n° 16	
10653	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chavanne	entre le n° 12 et la rue des Bouquetiers	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10654	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourds	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Ranvier	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Jean Mermoz et le n° 55	Le mercredi 23 août 2017
10655	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une chaufferie provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Raulin	sur 30 m, au droit du n° 7	A partir du mercredi 23 août 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10656	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue Dubois et la rue de la Fromagerie	A partir du lundi 28 août 2017, 21h, jusqu'au mardi 29 août 2017, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
10657	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au jeudi 28 septembre 2017
10658	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	Le mercredi 30 août 2017, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10659	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tupin	entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue Palais Grillet	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains, camion livraison, collecte et service de secours	Rue Palais Grillet	entre la rue Ferrandière et la rue Grenette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	entre la rue des Quatre Chapeaux et la rue Palais Grillet	
			Les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		entre la rue Tupin et la rue Grenette	
				Rue Palais Grillet	au débouché sur la rue Ferrandière	
10660	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 30 m, au droit de la rue Palais Grillet	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
10661	Entreprise Hygiène Environnement Industriel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	sur 20 m à l'Est de la rue Boileau	Le mardi 29 août 2017
				Rue Amédée Bonnet	trottoir impair Est, entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	
				Rue Boileau	trottoir impair Nord, entre la rue Amédée Bonnet et la rue Bugeaud	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bugeaud	sur 20 m à l'Est de la rue Boileau	
				Rue Boileau	entre la rue Amédée Bonnet et la rue Bugeaud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Amédée Bonnet	entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	
				Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Amédée Bonnet et la rue Bugeaud	
				Rue Amédée Bonnet	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	
Rue Bugeaud	côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Boileau					
10662	Entreprise Ferraris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m entre les n° 157 et 159	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10663	Entreprise PerrierTp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	dans les deux sens de la circulation, entre la rue de Gerland et la rue Jean Bouin	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au dimanche 3 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue de Gerland et la rue Jean Bouin	
			un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long de l'emprise de chantier		trottoir Sud, entre la rue Jean Bouin et la rue de Gerland	
10664	Entreprise Lyon Lavage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Emile Zola	trottoir pair, sur 20 m au Nord de la place Bellecour	Le mercredi 30 août 2017, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Bellecour et la rue des Archers	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 20 m au Nord de la place Bellecour	Le mercredi 30 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10665	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage au sol	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Cazeneuve	entre la rue Pierre Delore et la rue de Nice	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la rue de Nice	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10666	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 50 m, de part et d'autre de la rue du Professeur Florence	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Professeur Florence	entre l'avenue Lacassagne et la rue Omer Louis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 11 et l'avenue Lacassagne	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 16h30
10667	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Emile Duport	entre le n° 6 et la rue des Docks	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre le n° 6 et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10668	Entreprises Sade/Roche/Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Paul Bourde	entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sens Nord / Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue d'Esquirol	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bourde	au débouché sur le boulevard Pinel	
10668	Entreprises Sade/Roche/Ailematic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Pinel	sens Nord / Sud, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue d'Esquirol	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'avenue Lacassagne et l'avenue d'Esquirol	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Paul Bourde	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Pinel au débouché sur la rue Pascal	
10669	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place René Derouille	au carrefour avec la rue Juliette Récamier	Le mercredi 30 août 2017, de 10h à 12h
10670	Entreprise Vdh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	des deux côtés de la chaussée sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au lundi 28 août 2017
10671	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Avenue Sidoine Apollinaire	entre la rue de la Source et la rue Hugues Guérin	Le lundi 28 août 2017, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue de la Source	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10672	Entreprise Maçonnerie Générale Travaux Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 15 m au droit du n° 28	A partir du mercredi 30 août 2017, 7h, jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, 19h
						A partir du lundi 4 septembre 2017, 7h, jusqu'au mardi 5 septembre 2017, 19h
10673	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	lors des phases de fermeture à la circulation de la rue	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 48	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10674	Entreprise Jean Faure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philippe Gonnard	sur 8 m en face du n° 23	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
10675	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom pour le compte de RTE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lortet	entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Lortet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lortet	entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Lortet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lortet	entre la rue de Gerland et l'avenue Jean Jaurès	
10676	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 15 m au droit du n° 88	Le jeudi 31 août 2017, de 7h30 à 13h
10677	La Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement de vidéo projecteurs	la circulation des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du mercredi 6 septembre 2017, 21h, jusqu'au jeudi 7 septembre 2017, 6h
						A partir du mercredi 27 septembre 2017, 21h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 6h
						A partir du mardi 5 septembre 2017, 21h, jusqu'au mercredi 6 septembre 2017, 6h
						A partir du jeudi 7 septembre 2017, 21h, jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, 6h
						A partir du lundi 4 septembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 5 septembre 2017, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10678	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Tchécoslovaques	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier-Merle sous la trémie Gambetta	A partir du lundi 4 septembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 5 septembre 2017, 6h
					trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière sens Sud/Nord	
				Boulevard Marius Vivier-Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	
10679	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance et de nettoyage de l'ouvrage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier Rue Terme		Le mercredi 6 septembre 2017, de 7h à 17h
10680	M. Yann Chevassus A L'Antoine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 97	Le vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 19h
10681	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance et de nettoyage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier-Merle	entrée Brotteaux	A partir du mercredi 13 septembre 2017, 21h, jusqu'au jeudi 14 septembre 2017, 6h
				Tunnel Brotteaux-Servient		
			la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier-Merle		A partir du mardi 12 septembre 2017, 21h, jusqu'au mercredi 13 septembre 2017, 6h
				Tunnel Brotteaux-Servient	entrée Brotteaux	A partir du lundi 11 septembre 2017, 21h, jusqu'au mardi 12 septembre 2017, 6h
				Tunnel Marius Vivier-Merle		
10682	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	dans le tube routier	A partir du mardi 26 septembre 2017, 22h, jusqu'au mercredi 27 septembre 2017, 6h
						A partir du mercredi 27 septembre 2017, 22h, jusqu'au jeudi 28 septembre 2017, 6h
						A partir du jeudi 28 septembre 2017, 22h, jusqu'au vendredi 29 septembre 2017, 6h
						A partir du lundi 25 septembre 2017, 22h, jusqu'au mardi 26 septembre 2017, 6h
10683	La MJC du Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un minibus	l'accès et le stationnement au véhicule du demandeur sera autorisé	Rue de la Brèche		A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au vendredi 31 août 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10684	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Barrier	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	Le mardi 5 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 46	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur le cours Lafayette	Le mardi 5 septembre 2017, de 8h à 17h
10685	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation de réseau d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite	Place Maréchal Lyautey	dans les deux sens de circulation de la piste cyclable Ouest, partie comprise entre le Pont Morand et le candélabre n° 4555 47	A partir du lundi 4 septembre 2017, 7h, jusqu'au samedi 30 septembre 2017, 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai de Serbie	quai haut sur la promenade, en face des n° 13 à n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Maréchal Lyautey	au Sud/Ouest, Base Vie	
				Quai de Serbie	côté Nord, entre le quai de Serbie et la rue Godefroy	
			les cycles auront l'obligation de mettre pied à terre	Place Maréchal Lyautey	côté Rhône, sur 40 m en face des n° 13 à n° 14	
10686	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Clément Marot	sur 40 m, de part et d'autre de la rue Simone de Beauvoir	Les jeudi 24 août 2017 et vendredi 25 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10687	Métropole de Lyon - La Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Général Sarrail	partie comprise entre la rue de Sèze et le Cours Lafayette	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 20h à 1h
10688	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	le carrefour suivant fonctionnera aux clignotants orange et sera réglé sous le régime de la priorité à droite ou de la signalisation verticale définie à ce carrefour	Avenue Sidoine Apollinaire	chemin de la Source	Le lundi 28 août 2017, de 8h à 16h
10689	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villeroy	trottoir pair, entre la rue du Gazomètre et la rue Saint-Amour	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Gazomètre et la rue Saint Amour	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10690	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	sur 15 m, au droit du n° 53	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
10691	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	entre la rue Dubois et la rue de la Fromagerie	Le lundi 28 août 2017, de 7h à 17h
				Rue de la Pouaillerie	sur 15 m, de part et d'autre de la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue de la Pouaillerie	A partir du lundi 28 août 2017, 7h, jusqu'au mardi 29 août 2017, 5h
				Rue de la Pouaillerie	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue du Président Edouard Herriot	
10692	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien de mobiliers urbains	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maryse Bastié	sur 20 m au droit du n° 63	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10693	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	entre le n° 120 et le n° 124	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
10694	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Quarantaine	au droit du n° 2 et n° 4	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux cotés de la chaussée au droit des n° 2 et n° 4	
10695	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 15 m, au droit du n° 2	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
10696	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	sur 20 m, au droit du n° 53	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10697	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Mercière	entre le n° 40 et le n° 62	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10698	Entreprise Patrick Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Blanc	sur 3 m au droit du n°20	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10699	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duhamel	sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Carnot et la rue de la Charité	Le mercredi 20 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
10700	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion muni d'un bras auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Firmin	sur 25 m, au droit du n° 6	Le mercredi 6 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 6 sur 25 m	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10701	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans un transformateur EDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 354	Le jeudi 7 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 354	Le jeudi 7 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10702	Entreprise Guigard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	sur 20 m, en face du n° 66	Le vendredi 25 août 2017, de 8h à 18h
10703	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	partie comprise entre la Montée des Génovéfains et le n° 146	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Génovéfains	partie comprise entre le Chemin de Choulans et l'Avenue de la Première Division Française Libre	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Chemin de Choulans	partie comprise entre la Montée des Génovéfains et le n° 146	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Génovéfains	des deux côtés de la chaussée, entre le Chemin de Choulans et le n° 11	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10704	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Félix Mangini	sur 50 m au droit du n° 14	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		trottoir Est au droit du n° 14	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
			un cheminement piétons sera balisé et sécurisé le long de l'emprise de chantier			
10705	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un dépôt de matériaux	le dépôt de matériaux de l'entreprise Certa sera autorisé après avis favorable du service de l'Urbanisme Appliqué	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 6 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10706	Entreprise Inéo Rhône-Alpes-Auvergne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Volney	côté Est, sur 60 m au Sud de l'avenue Rockefeller	Les vendredi 8 septembre 2017 et samedi 9 septembre 2017
10707	Entreprise Transmobile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du passage d'un convoi exceptionnel	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Bonnel	entre la rue de La Villette et le boulevard Vivier-Merle	Le jeudi 24 août 2017, de 5h30 à 7h30
10708	Entreprise Dtm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un monte-meuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Capucins	sur le trottoir situé au droit du n° 16, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les vendredi 25 août 2017 et samedi 26 août 2017, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la place PMR située au droit du n° 16	
10709	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 15 m, au droit du n° 61	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 7 septembre 2017
10710	Entreprises Serfim Tic/Irtcom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint Antoine	sur 20 m, de part et d'autre du Pont Alphonse Juin	A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antonin Gourju	sur 15 m, au droit du n° 2	
				Quai Tilsitt		A partir du jeudi 24 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10711	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Terme	sur 30 m au droit du n° 2	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10712	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Edmond Michelet	sur 20 m, au droit du n° 1	A partir du dimanche 27 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10713	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bouteille	dans sa partie comprise, entre la rue Tavernier et la rue Pareille, de part et d'autre du n° 7	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au samedi 2 septembre 2017, de 21h à 6h
				Rue Tavernier	partie comprise, entre la rue de la Vieille et la rue Bouteille	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Bouteille	dans sa partie comprise, entre la rue Tavernier et la rue Pareille	
				Rue Tavernier	entre la rue de la Vieille et la rue Bouteille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	au droit du n° 7	
10714	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	L'accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Place Tobie Robatel	dans la voie réservée aux bus, située entre la rue de la Martinière et la rue d'Algérie	Les vendredi 1 septembre 2017 et samedi 2 septembre 2017, de 23h à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans la voie réservée aux bus, située en face du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fargues	sur 15 m, en face du n°1	
10715	Entreprise Foselev Rhône-Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des cycles sera interdite au droit de l'emprise chantier et les usagers devront circuler à pied le long du chantier	Rue Antoine Lumière	sens Sud/Nord, entre la rue Saint Nestor et la rue Léo et Maurice Trouilhet	Le lundi 28 août 2017
			la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Foselev		trottoir Est, entre la rue Saint-Nestor et la rue Léo et Maurice Trouilhet	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et la rue Saint Nestor	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et la rue Saint-Nestor	
10716	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	côté pair Sud, partie comprise entre la rue Garibaldi et la rue Moncey	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au jeudi 14 septembre 2017
10717	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déchargement de mobiliers	la circulation des cycles sera interdite dans la piste cyclable et les usagers devront circuler à pied le long du chantier	Avenue des Frères Lumière	sens Ouest/Est, au droit du n° 93	Le mardi 29 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10717	Entreprise Romera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le déchargement de mobiliers	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue des Frères Lumière	sens Ouest/Est, au droit du n° 93	Le mardi 29 août 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 110 et le n° 116	
10718	Entreprise Barraud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	sur 11 m, au droit du n° 18	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10719	M. Pechkechian Michel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Mail	partie comprise entre la rue de Nuits et la rue Pailleron	Le vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Nord/Sud		partie comprise entre la rue de Nuits et la rue du Chariot d'Or	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Nuits et la rue Pailleron	
10720	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	sur 20 m au droit du n° 59	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10721	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Vingt Cinquième Rts	côté Ouest, sur 30 m au Nord de la Montée de Balmont	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10722	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 49	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017
10723	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 tonnes	la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue ponctuellement	Rue du Doyenné	dans le carrefour avec la place François Bertras, lors des phases de transfert des charges	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite	Place François Bertras	dans les deux sens de la circulation, entre le quai Fulchiron et la rue du Doyenné	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Fulchiron et la rue du Doyenné	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10724	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de déchargement de mobiliers	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Boulevard des Tchecoslovaques	trottoir Ouest, au droit de l'emprise chantier	Les samedi 2 septembre 2017 et samedi 30 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, entre la Grande Rue de la Guillotière et la rue Jules Brunard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Jules Brunard et la Grande Rue de la Guillotière	
			le couloir Bus à contresens sera interdit			
10725	Entreprise Woko Holding Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	côté pair, sur 15 m au droit du n° 50	Le lundi 4 septembre 2017
10726	Entreprise Locnacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Place François Bertras	sur le trottoir situé au droit du n° 3	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 3	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la place PMR située au droit du n° 3	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10727	Entreprise Charvet Digital	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'installation de dispositifs de signalisation numérique avec un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Charlemagne	entre le cours Suchet, et le quai Arlès Dufour	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 16h
10728	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 2 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 27 septembre 2017
10729	La Métropole de Lyon - Unité Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un nettoyage	la circulation des bus et des piétons sera interdite	Tunnel Routier de la Croix-Rousse	Tube mode doux	A partir du mercredi 30 août 2017, 21h, jusqu'au jeudi 31 août 2017, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10730	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de quai Tramway pour le compte du Sytral	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Avenue Thiers	piste cyclable Est, sur 30 m de part et d'autre de la rue Lannes	A partir du lundi 4 septembre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 10 novembre 2017, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Sud/Nord, sur 30 m de part et d'autre de la rue Lannes station Tramway Thiers Lafayette	A partir du lundi 9 octobre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 3 novembre 2017, 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur le trottoir, au carrefour avec la rue Lannes dépôt de matériaux	A partir du lundi 4 septembre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 10 novembre 2017, 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté impair Est, entre le n° 175 et la rue Lannes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10731	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 53	Le lundi 28 août 2017
10732	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'échafaudage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue François Dauphin	entre la rue Auguste Comte et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
10733	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux suite à une fuite sur canalisation d'eau (urgent)	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue du Brigadier Voituret	entre la rue Jaboulay et la rue Chevreul	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Jaboulay	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au débouché sur la rue Chevreul	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017, de 7h à 17h
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
10734	Entreprise Les Métiers du Bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'une descente d'eau pluviale à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chaponnay	sur 20 m, au droit du n° 77 devant la bibliothèque	Le jeudi 31 août 2017, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10735	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pré Gaudry	entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	Le mardi 5 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10736	Entreprise Générale d'Hygiène	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue Jonas Salk	trottoir Ouest, entre le n° 8 et n° 12	Les mardi 5 septembre 2017 et mercredi 6 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 8 et n° 12	
10737	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Mercière	entre la rue de Grenette et la rue de la Ferrandière	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 0h à 6h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		entre le n° 40 et le n° 62	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10738	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules deux roues sera gérée par le personnel de l'entreprise Serfim Tic	Grande Rue de la Guillotière	sens Ouest/Est, au droit du n° 107	A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
10739	Entreprise André Petit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefond	sur 15 m, au droit du n° 8	Le mercredi 30 août 2017
10740	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Essling	côté pair, sur 15 m au droit du n° 20	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017
10741	Entreprise Levme Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacquard	sur 20 m, au droit du n° 33	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
10742	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sully	partie comprise entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest/Est		partie comprise entre la rue Ney et le boulevard des Belges	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Ney et la rue Masséna	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur le boulevard des Belges	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
10743	Entreprise Thabuis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Geneviève	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 31	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10744	Entreprise Ser-fim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de télécoms	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue Soufflot		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 23h à 6h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Eugénie Brazier Rue Soufflot	entre la rue Royale et la rue Alsace Lorraine	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eugénie Brazier Rue Soufflot		
10745	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Germain	côté pair Sud partie comprise entre la rue Sainte Geneviève et la rue Germain	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 4 septembre 2018
				Rue d'Inkermann	côté pair Ouest partie comprise entre la rue Germain et le n° 84	
				Rue Sainte-Geneviève	côté impair Est partie comprise entre le Cours Lafayette et la rue Germain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Inkermann	côté pair Ouest partie comprise entre la rue Germain et le n° 84	
			Rue Germain	côté Sud partie comprise entre la rue Sainte-Geneviève et la rue Germain		
			Rue Sainte-Geneviève	côté impair Est partie comprise entre le Cours Lafayette et la rue Germain		
10746	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Anatole France	côté square du Capitaine Billon, sur 30 m en face de l'immeuble situé au n° 21	Le jeudi 31 août 2017, de 7h à 17h
10747	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis pour le Sytral	l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Place de la Croix-Rousse		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 8h à 17h
10748	La Métropole de Lyon - La Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de caniveaux	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Charles de Gaulle		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 13h à 16h30
						A partir du lundi 18 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017, de 13h à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10749	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Augustins	entre le quai Saint-Vincent et la place Tobie Robatel de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Capucins	sur 10 m au droit du n° 22	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Augustins	entre le quai Saint-Vincent et la place Tobie Robatel	Le lundi 4 septembre 2017, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 10 m au droit du n° 22	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Augustins	au débouché sur le quai Saint-Vincent	
10750	Métropole de Lyon - Direction de l'Eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tête d'Or	partie comprise entre la rue Juliette Récamier et le cours Lafayette	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre la rue Robert et la rue Louis Blanc	
10751	Entreprise Coudreau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Longefer	sur 20 m de part et d'autre du n° 26	A partir du samedi 26 août 2017 jusqu'au mardi 29 août 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m de part et d'autre du n° 26	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10752	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'urgence d'un affaissement de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Carmélites	sens montant, entre la rue des Tables Claudiennes et la rue du Bon Pasteur	Le mercredi 30 août 2017, de 8h à 16h
			les véhicules auront obligation de tourner à droite	Rue Pierre Blanc	au débouché sur la montée des Carmélites, durant la phase de fermeture à la circulation de la montée des Carmélites	
			les véhicules auront obligation de tourner à gauche	Rue Neyret		
10753	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la rue Saint Polycarpe et la rue Coustou	Le lundi 28 août 2017, de 8h30 à 16h30
10754	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	entre la rue Dunois et la rue de Bonnel	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10755	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	l'entreprise Serfim Tic sera autorisée à travailler sur l'îlot central	Avenue Berthelot/Route de Vienne		A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 30 m au Nord de la rue Pierre Delore	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 134					
10756	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lamothe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 6	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017
10757	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vauban	partie comprise, entre la rue Tête d'Or et la rue Vendôme	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 21h à 6h
10758	M.Bouziane Belataris	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	sur 15 m en face du n° 50	Le mercredi 30 août 2017
10759	Entreprise Storema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 16	Le mercredi 30 août 2017, de 7h à 18h
10760	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lyon Levage	Rue Camille Roy	trottoir Est, au droit du n° 36	Le mercredi 30 août 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 45 m au droit du n° 36	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 45 m au droit du n° 36	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10761	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Félix Rollet	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 5	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10762	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Claire	trottoir Nord, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'Eau	Les mercredi 30 août 2017 et jeudi 31 août 2017
			la piste cyclable à contresens sera interdite		sens Est/Ouest, entre le quai de la Gare d'Eau et la rue de Saint-Cyr	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Ouest/Est, entre la rue de Saint-Cyr et le quai de la Gare d'Eau	
			une déviation des cycles sera mise en place par l'entreprise John Mintz en empruntant les rues suivantes	Quai de la gare d'Eau et rue de Saint-Cyr		
10763	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Pinel	sur 30 m, en face du n° 43	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 43	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au mardi 12 septembre 2017
10764	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion pour le déchargement d'élément d'une grue à tour	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fayolle	sens Ouest/Est (commune de Lyon)	Les mercredi 30 août 2017 et dimanche 3 septembre 2017
10765	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louise	côté pair, sur 20 m en face du n° 17	Le vendredi 1 septembre 2017, de 8h à 17h
10766	Entreprise Nettoyage Service Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 19h
10767	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier-Merle	entre le n° 39 et le n° 45	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au jeudi 7 septembre 2017, de 9h à 16h
10768	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée de la Butte	sur le trottoir, au droit de la propriété située au n° 15, au droit de la zone de chantier	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au lundi 4 septembre 2017, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit de la propriété située au n° 15	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10769	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Béchevelin	entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	Le vendredi 1 septembre 2017, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
10770	La Ville de Lyon - Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'arrachage de haies	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue de la Sauvegarde	entre le n° 450 et n° 459	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10771	Entreprise Free Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Free	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Colette		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 6 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
10772	Entreprise Aw Eurl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Aw	Rue de Créqui	trottoir Ouest, au droit du n° 262	Le vendredi 8 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10773	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 5 m, au droit de l'immeuble situé au n° 15	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017
10774	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Joseph Gillet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 48	Le vendredi 1 septembre 2017, de 7h à 16h
10775	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours de la Liberté	sur 15 m, au droit du n° 29	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 21h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	côté pair, sur 10 m au Nord de la rue Bonnel	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 7h30 à 16h30
				Rue Rabelais	côté impair, sur 5 m au droit du n° 17	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10776	Entreprise Blanchet Métallerie du Forez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Montrochet	trottoir Sud, sur 50 m à l'Ouest du cours Charlemagne	Le mardi 29 août 2017	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			entre le cours Charlemagne et le pont Sncf	Le mardi 29 août 2017, de 7h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				Le mardi 29 août 2017
10777	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton et la mise en place d'une pompe à béton	la circulation des véhicules sera interdite	Passage Panama	dans les deux sens, entre le cours Charlemagne et la rue Hrant Dink	Les jeudi 31 août 2017 et mercredi 6 septembre 2017, de 6h à 12h	
						Les mardi 12 septembre 2017 et lundi 18 septembre 2017, de 6h à 12h	
						Le vendredi 22 septembre 2017, de 6h à 12h	
10778	Entreprise Sarl Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacasagne	sur 10 m, au droit du n° 108 Bis	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au lundi 11 septembre 2017	
10779	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grôle	entre la rue du Président Carnot et le n° 9	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
				Rue Thomassin	sur 30 m, à l'Ouest de la rue du Président Carnot		
				Rue Président Carnot	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Thomassin		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Thomassin	entre la rue du Président Carnot et la rue de la République	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Thomassin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 29 septembre 2017	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue du Président Carnot		
Rue Grôle	des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Président Carnot et le n° 9						
10780	La Ville de Lyon et la Direction Départementale de la Sécurité Publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue Smith	dans les deux sens, partie comprise entre la rue Dugas Montbel et le cours Suchet	Le samedi 2 septembre 2017, de 15h à 18h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le n° 27 et la rue Smith	Le samedi 2 septembre 2017, de 6h à 18h	
				Rue Smith	des deux côtés, partie comprise entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10781	Entreprise Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Village dans le cadre du Run In Lyon	l'installation de deux bennes sera autorisée	Place Bellecour	côté Ouest	A partir du dimanche 1 octobre 2017 jusqu'au lundi 2 octobre 2017
			la tenue d'un village sera autorisée		démontage le 2 octobre	A partir du vendredi 29 septembre 2017 jusqu'au dimanche 1 octobre 2017
10782	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bourget	dans la partie communautaire	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 9h à 17h
				Rue de Saint-Cyr	entre la rue du 24 mars 1852 et la rue Emile Duport	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Bourget	dans la partie communautaire	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	entre la rue du 24 mars 1852 et la rue Emile Duport	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017
10783	Entreprise Champagne Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de Saint Rambert	côté pair, sur 7 m au droit du n° 46	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
10784	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Hector Berlioz	entre la rue de Saint Cyr et la rue Jean Baptiste Chopin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			un cheminement piétons sera maintenu balisé et sécurisé, le long de l'emprise chantier		trottoir Sud et trottoir Nord, entre la rue de Saint Cyr et la rue Jean Baptiste Chopin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 7h à 17h
10785	La Ville de Lyon et l'entreprise Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Maréchal Joffre	des deux côtés	A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h
				Quai de Bondy		
				Quai Joseph Gillet	côté Fleuve	Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 15h
				Rue Clotilde Bizolon		
				Quai Rambaud	sur les berges	
				Rue Puits Gaillot		A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h
				Quai de Serbie		
				Place Antoine Vollon		Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 15h
				Quai Fulchiron	des deux côtés	
Place Bellecour	chaussée Sud	A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10785	La Ville de Lyon et l'entreprise Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin		Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 15h
				Quai Tilsitt	des deux côtés	A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h
				Rue Guynemer	entre la rue Joannès Drevet et la place Antoine Vollon	
				Rue Antoine de Saint-Exupéry		
				Quai Pierre Scize	des deux côtés	Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 15h
				Quai Jayr		
				Quai Raoul Carrié		
				Quai du Commerce		
				Quai Paul Sédalian	côté Fleuve, au Nord de la rue Joannès Carret	
					des deux côtés, au Sud de la rue Joannès Carret	
			Rue Jean Pierre Chevrot			
			Quai Arloing	des deux côtés		
			Quai Romain Rolland			
			Allée Pierre de Coubertin	entre la rue Jean Pierre Chevrot et la rue Alexander Fleming, côté Nord		
			Rue Antonin Perrin			
			Quai Fillon			
			Rue Sainte Hélène	entre la place Antoine Vollon et la rue Victor Hugo	A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h	
			Rue Alexander Fleming	côté Est	Le dimanche 1 octobre 2017, de 5h à 15h	
			Avenue Jean Jaurès			
				le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Quai Chauveau
Rue Joannès Drevet		A partir du samedi 30 septembre 2017, 8h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 15h				
Place Bellecour	chaussée Ouest, voie Est					
10786	La Ville de Lyon et l'entreprise Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Kitchener Marchand	sens Est/ Ouest	Le lundi 2 octobre 2017, de 7h30 à 16h
				Avenue de Grande Bretagne	entre le Pont de Lattre de Tassigny et l'entrée de la piste cyclable	
			la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police sur les axes ci-dessous et sur les voies tenantes et aboutissantes	Rue Puits Gaillot		Le dimanche 1 octobre 2017, de 7h30 à 16h
				Quai Fulchiron		
				Place Bellecour		
				Quai Maréchal Joffre		
				Quai Pierre Scize		
				Quai Tilsitt		
				Quai Romain Rolland		
				Rue Joseph Serlin		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
10786	La Ville de Lyon et l'entreprise Aso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Run In Lyon	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police sur les axes ci-dessous et sur les voies tenantes et aboutissantes	Place Louis Pradel	tube routier et tube mode doux	Le dimanche 1 octobre 2017, de 7h30 à 16h		
				Rue de la République				
				Tunnel Routier de la Croix Rousse				
				Pont Kitchener Marchand				
				Quai Jaÿr				
				Quai Paul Sédallian				
				Quai Joseph Gillet				
				Quai Chauveau				
				Quai de Bondy				
				Quai Arloing				
				Quai du Commerce				
				Pont Morand			sens Est / Ouest	
				Avenue de Grande Bretagne			au sud de la place d'Helvétie	
				Quai Charles de Gaulle			partie comprise entre le pont Winston Churchill et l'accès au parking P0	
Allée Achille Lignon								
Pont de Lattre de Tassigny								
Quai de Serbie								
Quai Raoul Carrié								
10787	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Jean Bouin	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée de Coubertin	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 17h à 7h		
			la circulation des véhicules sera interdite					
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017	
			un cheminement piétons sécurisé sera balisé sur la chaussée au droit de l'emprise chantier					
			une déviation sera mise en place en empruntant			Avenue Tony Garnier /Avenue Jean Jaurès	dans les sens Est/ Ouest	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au mercredi 30 août 2017, de 7h à 17h
							dans les sens Sud/ Nord	
10788	Entreprises Guintoli/ Defilippis/ Solconfluence/ Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de Bonnel	sur l'esplanade, à l'Ouest de la rue Garibaldi (devant l'hôtel Ibis)	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi (sur les emplacements Taxis)			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10789	Entreprise Dessaigne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras de grue	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Mail	entre la rue Dumenige et l'emprise de chantier	Le jeudi 31 août 2017, de 9h à 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue d'Austerlitz et la rue Dumenige	
10790	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des piétons sera interdite	Rue Paul Bert	trottoir Nord, entre le boulevard Marius Vivier-Merle et le pont Sncf	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le boulevard Marius Vivier Merle et le pont Sncf	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le boulevard Marius Vivier-Merle et le pont Sncf	
10791	Entreprise Mancipoz Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017, de 9h à 16h
				Boulevard Marius Vivier-Merle	sur 20 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	
				Rue des Cuirassiers	sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	
				Rue Desaix	sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	
				Rue Paul Bert	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Marius Vivier-Merle	sur 20 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au samedi 30 septembre 2017
				Rue Paul Bert	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	
				Rue des Cuirassiers	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Desaix	
				Rue Desaix	des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue des Cuirassiers	
				Rue Paul Bert	des deux côtés, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
10792	M. Ladogana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le transport d'un enfant à mobilité réduite	l'accès et l'arrêt d'un véhicule immatriculé CJ 260 DR seront autorisés	Place Saint-Jean		A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au samedi 7 juillet 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10793	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite	Cours Franklin Roosevelt	au droit de la zone de chantier, dans la contre-allée située entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 1 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		dans la contre-allée, située entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la contre-allée, située entre la rue Vendôme et l'avenue Maréchal Foch	
10794	Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police (sauf TCL 14h)	Rue Jean Pierre Chevrot		A partir du samedi 2 septembre 2017, 10h, jusqu'au dimanche 3 septembre 2017, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Bouin	au Sud de l'avenue Tony Garnier	
				Avenue Jean Jaurès		
				Allée Pierre de Coubertin	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Jean Bouin	
			Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin		
			Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin		
			Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 m au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 m au Sud du Ninkasi (sauf pour les commerces ambulants)		
10795	Entreprise Typhaine Savinel / service couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	sur 10 m, au droit du n° 33	Le jeudi 31 août 2017
10796	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, entre le n° 35 et le n° 37	Le vendredi 1 septembre 2017, de 8h à 17h
10797	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du dimanche 17 septembre 2017, 7h, jusqu'au dimanche 1 octobre 2017, 12h
						A partir du lundi 11 septembre 2017, 7h, jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, 0h
10798	Association Sport dans La Ville	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'une soirée de gala	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôle	au droit du n° 4 au n° 6, sur 6 emplacements	A partir du lundi 20 novembre 2017, 9h, jusqu'au mardi 21 novembre 2017, 1h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10799	Entreprise Deloitte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking attenant au Hangar	Le lundi 13 novembre 2017, de 12h à 23h
10800	Entreprise Engie Inéo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	sur 20 m, au droit du n° 357	A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 17h
10801	La Métropole de Lyon et l'entreprise Altea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'auscultation semestrielle du pont de l'île Barbe	<p>la circulation des véhicules sera interdite</p> <p>la desserte des riverains et des services de Sécurité Incendie de l'île Barbe sera assurée par un alternat et les services de la Propreté devront accéder avant 9 heures</p> <p>la réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de la Métropole conformément à l'Instruction Ministérielle</p> <p>un cheminement des piétons sera maintenu et balisé par les Services de la Métropole en charge du suivi des travaux.</p> <p>un itinéraire de déviation sera mis en place par les Services de la Métropole</p>	Pont de l'île Barbe	entre le quai Raoul Carrié (RD 433) et la limite de Caluire et Cuire	Le lundi 18 septembre 2017, de 9h à 16h
10802	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	sur 50 m, à l'Ouest du Cours Charlemagne	A partir du lundi 28 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
10803	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 30 m, au droit de la rue Palais Grillet	A partir du mardi 29 août 2017 jusqu'au jeudi 31 août 2017, de 9h à 16h
10804	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Eugène Deruelle	sur 10 m, au droit du n° 19	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mardi 19 septembre 2017
10805	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Camille et la rue Charles Richard	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10806	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bugeaud	côté impair (Nord) entre le n° 91 et la rue Barrier	Le vendredi 1 septembre 2017
					côté pair (Ouest) partie comprise entre la rue Bugeaud et la rue Civier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	côté pair (Sud) entre le n° 116 et la rue Barrier	
				Rue Bugeaud	côté pair (Ouest) partie comprise entre la rue Bugeaud et la rue Civier	
			Rue Cuvier	côté impair (Nord) entre le n° 91 et la rue Barrier		
10807	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Avenue Thiers	trottoir impair (Est), entre le n° 117 et la rue Lannes	Le vendredi 1 septembre 2017, de 15h à 19h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
10808	Entreprise Petavit	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ribot		A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10809	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Waldeck Rousseau	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 38	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 38	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
10810	Entreprise Htcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 10 m au droit du n° 18	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10811	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lalande	partie comprise entre le boulevard Jules Favre et la rue Fournet	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 23h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 8h à 17h
				Boulevard Jules Favre	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	
10812	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 20 m au droit du n° 8	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10813	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 10 m, au droit du n° 10	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10814	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Martinière	dans la voie située à l'Est du bâtiment «La Halle de la Martinière»	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit de la chaussée Ouest, lors de la phase de terrassement de traversée du carrefour	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Martinière	dans la voie située au Nord du bâtiment «La Halle de la Martinière»	
					chaussée Ouest	
10815	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition d'un mur de clôture	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit à 1,40 m	Avenue de Pres-sensé	trottoir Nord, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du mercredi 30 août 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
10816	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus	Rue Paul Caze-neuve	sens Nord/Sud, entre le n° 2 et n° 6	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au mardi 5 septembre 2017, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 2 et n° 6	
10817	Entreprise La Galerie «Chez Néon»	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	au droit du n° 41, sur 4 emplacements	Le samedi 16 septembre 2017, de 11h à 21h
10818	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la signalisation permanente sera mise au noir	Cours Charlemagne	au carrefour avec la rue Magellan	Le vendredi 1 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10819	Entreprise Agito Médical	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un IRM	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir Sud	Rue Raulin	au droit de l'emprise chantier située entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 30 octobre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au droit de l'emprise chantier située entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	
			un cheminement piétons de 1m40 sera balisé et sécurisé sur la chaussée			
10820	La Ville de Lyon - Direction de la Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la pose d'un totem	l'installation d'un totem sera autorisée	Rue de la République	trottoir Ouest, angle rue de la Poulallerie	A partir du mercredi 13 septembre 2017 jusqu'au mercredi 4 octobre 2017
10821	Entreprise Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Péri	sur 6 m en face du n° 12	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017
10822	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel sur les trottoirs Nord et Sud	Rue Challemel Lacour	entre la rue de l'Effort et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Effort et l'avenue Jean Jaurès	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10823	Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest/Est, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au mardi 31 octobre 2017
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est/Ouest, entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Cours Lafayette	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Garibaldi	
				Avenue Maréchal de Saxe	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				Rue Boileau	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Créqui	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette				
	Rue Duguesclin	des deux côtés de la chaussée, sur 50 m de part et d'autre du cours Lafayette				
10824	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour un opérateur Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai du Commerce	au droit du n° 15	Les lundi 4 septembre 2017 et mardi 5 septembre 2017
10825	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Debourg	sens Est/Ouest, sur 50 m à l'Est de l'avenue Tony Garnier	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au mercredi 6 septembre 2017, de 9h à 16h
10826	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le chargement des équipements Télécoms à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Aimé Collomb	sur 15 m au droit du n° 10	Le mercredi 6 septembre 2017, de 7h à 17h
				Rue de la Victoire	sur 15 m au droit du n° 17	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Aimé Collomb	sur 15 m au droit du n° 10	
				Rue de la Victoire	sur 15 m au droit du n° 17	
10827	Entreprise Free Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 20 m, de part et d'autre de la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue Henri Barbusse	sur 20 m, de part et d'autre de la route de Vienne	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
10828	Entreprises Razel-Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Lafayette	sens Ouest / Est, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	A partir du vendredi 1 septembre 2017 jusqu'au samedi 30 décembre 2017	
			la circulation sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers, un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne		
					des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne		
					Rue Maurice Flandin		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette
					Rue des Droits de l'Homme		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette
					Rue Notre Dame		
					Rue Etienne Richerand		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette
					Rue Baraban		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette
					Rue des Charmettes		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette
					Rue d'Inkermann		
					Rue Bellecombe		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette
					Rue Sainte-Geneviève		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord du cours Lafayette
10829	Entreprise Batiprop	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Place des Archives		A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au jeudi 7 septembre 2017	
				Rue Gilibert	trottoir Est, au droit de l'immeuble des archives municipales		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	côté Sud, partie comprise entre la rue Gilibert et la place des Archives		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10830	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Casimir Périer	sur 40 m, à l'Ouest du cours Charlemagne	A partir du jeudi 31 août 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		trottoir Nord, sur 40 m à l'Ouest du cours Charlemagne (devant le magasin Lidl)	
10831	Entreprises Guintoli/Ehtp/Defilippis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du passage Félix Benoit	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 1 décembre 2017
10832	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	sur 20 m au Nord de la rue Servient	A partir du mercredi 6 septembre 2017, 23h, jusqu'au jeudi 7 septembre 2017, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera autorisé sur trottoir	Rue Garibaldi	sur 20 m au Nord de la rue Servient	
10833	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté impair, sur 20 m au droit du n° 223	A partir du mercredi 6 septembre 2017 jusqu'au mercredi 20 septembre 2017
10834	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10, au droit des chambres Télécoms	Rue Jonas Salk		Les jeudi 7 septembre 2017 et vendredi 8 septembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la piste cyclable sera interrompue au droit des chambres Télécoms		sens Sud/Nord	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée	
10835	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest et Sud	Les vendredi 8 septembre 2017 et lundi 11 septembre 2017, de 6h à 21h
			le stationnement d'un camion cantine et l'installation d'un barnum seront autorisés	Rue Thimonnier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	des deux côtés de la chaussée, Ouest et Sud	A partir du vendredi 8 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017
				Rue de la Martinière	des deux côtés, au droit du bâtiment de la Halle de la Martinière	A partir du jeudi 7 septembre 2017, 15h, jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, 20h
10836	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 72	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10837	Entreprise Signature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de marquage de stationnement	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bugeaud	des deux côtés de la chaussée, partie compris entre la rue Garibaldi et la rue Duguesclin	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10838	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de chambres Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier-Merle	côté Est, sur 30 m au Nord de la rue Paul Bert	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au vendredi 15 septembre 2017, de 9h à 16h
10839	Entreprise Sn Serrurerie Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au dimanche 24 septembre 2017
10840	La Ville de Lyon et Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Conseil municipal	le stationnement des véhicules techniques du demandeur sera autorisé	Rue Joseph Serlin	entre la place des Terreaux et la rue de la République	Le lundi 25 septembre 2017, de 7h à 23h
10841	Entreprise L M I	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 30 m en face du n° 99	Le vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus		sur 20 m au droit du n° 99	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté pair, sur 30 m en face du n° 99	Le vendredi 8 septembre 2017
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
10842	Entreprise Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Voltaire	sur 15 m au droit du n° 62	Le vendredi 8 septembre 2017
10843	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	sur 15 m au droit du n° 49	A partir du lundi 11 septembre 2017 jusqu'au vendredi 22 septembre 2017
10844	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 10 m, au droit du n° 70	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10845	Entreprise Engie Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Bombarde	de part et d'autre de la rue Saint Jean	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Jean	de part et d'autre des zones de chantier	
				Rue de la Bombarde	par tronçon de rue compris entre deux carrefours successifs	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
10846	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le remplacement d'un transformateur Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Gare	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue Joseph Serlin	Le mardi 5 septembre 2017, de 7h30 à 17h30
				Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue du Gare	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	entre la rue Pizay et la rue Joseph Serlin	
10847	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferrandière	sur 30 m, au droit du n° 21	A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 4 septembre 2017 jusqu'au lundi 18 septembre 2017
10848	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Antoine	sur 40 m, de part et d'autre de la rue Grenette	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017, de 9h à 16h
				Rue Grenette	sur 30 m, à l'Est du quai Saint Antoine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint-Antoine	côté Est, entre la rue Grenette et le n° 20	A partir du mardi 5 septembre 2017 jusqu'au vendredi 8 septembre 2017
10849	Entreprise Sogeti France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de recrutement	l'accès et le stationnement d'un bus double étage et une tente 6x3 seront autorisés	Place Carnot		Le vendredi 29 septembre 2017, de 7h30 à 13h
L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture						
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.						
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon. Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>						
Registre de l'année 2017						

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Therville	Pierre	Adjoint du patrimoine	Contractuel	1/10/17	Archives Municipales	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Basset	Estelle	Attachée	Contractuelle	14/8/17	Musée d'Art Contemporain	Recrutement remplaçant
Ghrab	Amandine	Adjointe technique	Contractuelle	8/7/17	Education	Recrutement remplaçant
Dermoncourt	Stéphanie	Attachée de conservation du patrimoine	Stagiaire	1/8/17	Musée des Beaux Arts	Nomination stagiaire catégorie A
Callejon	Nathalie	Infirmière	Stagiaire	1/4/17	Education	Nomination stagiaire catégorie A
Burnier	Agnès	Rédactrice principale 2ème classe	Stagiaire	1/8/17	Auditorium	Nomination stagiaire catégorie B
Klapatyj	Dimitri	Adjoint du patrimoine	Stagiaire	29/7/17	Musée des Beaux Arts	Nomination stagiaire catégorie C

Centre communal d'action sociales (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Silvestri	Régine	Adjointe administrative	Contractuelle	1/5/17	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 25 septembre 2017 à 14h30 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Liste des marchés signés en application de la délégation donnée au Maire de Lyon par délibération n° 2014/4 du 4 avril 2014 - d'avril à juin 2017 (Direction de la Commande Publique)

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
00143	Impression 2000 fiches exposition Gonzalez	26/4/2017	Lamazière Imprimeur	69150 Décines Charpieu	300,00	Services	Marché subséquent
164512	Conseil assistance expertise en prestations intellectuelles et représentation de la Ville de Lyon	9/5/2017	Cabinet Germain et Maureau	69006 Lyon 6ème Arrondissement	160 000,00	Services	Procédure adaptée
16D18	Réalisation vidéo Musées Gadagnes	4/4/2017	Pioucube	69009 Lyon 9ème Arrondissement	1 500,00	Services	Procédure adaptée
174506	Feux d'artifice 14/07/2017	19/5/2017	Jacques Couturier Organisation	85310 Saint Florent des Bois	68 480,30	Services	Procédure adaptée
174507	Prestations d'hôtes et hôtesse pour les manifestations et réceptions	9/5/2017	Profil	69006 Lyon 6ème Arrondissement	40 000,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
174508	Régie générale fêtes consulaires édition 2017	3/5/2017	Ivanhoé	69009 Lyon 9ème Arrondissement	9 000,00	Services	Procédure adaptée
174509	Location matériel événementiel fêtes consulaires 2017	19/5/2017	Meetings Impulsion	69540 Irigny	89 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
174510	Aménagement des établissements recevant du public à Lyon repérages conseils et préconisations	25/4/2017	Index Projet	69140 Rillieux La Pape	21 600,00	Services	Procédure adaptée
174511	Open Sopra Steria 2017 (tournoi de tennis)	8/6/2017	B2I2 Lyon	69110 Sainte Foy les Lyon	16 666,67	Services	Procédure adaptée
174512	Relations presse Fête des Lumières 2017	1/6/2017	Comadequat Compagny	69002 Lyon 2ème Arrondissement	31 000,00	Services	Procédure adaptée
174515	Vidéos semaine des gestes qui sauvent édition 2017	11/4/2017	Wait For It	69100 Villeurbanne	6 550,00	Services	Procédure adaptée
174521	Meeting GDP Vendôme 2017	14/6/2017	GI Go Events	69960 Corbas	12 500,00	Services	Procédure adaptée
174523	Stands pour l'Open Parc tennis 2017	19/4/2017	Capsule Concept	38540 Heyrieux	34 370,00	Services	Procédure adaptée
1GD21	Achat spectacle le Ballet du Montreur		Le Montreur Ndg	69126 Brindas	1 660,33	Services	Procédure adaptée
I0051A	Prestations d'études ergonomiques	18/4/2017	Ancoe	73200 Albertville	42 500,00	Services	Procédure adaptée
I0112	Accompagnements des professionnels dans eaje et écoles lot 3	12/4/2017	Différences et Changements	42000 Saint Etienne	42 768,00	Services	Procédure adaptée
I0114	Rénovation éclairage public	29/5/2017	Bouygues Energies & Services	69740 Genas	289 865,00	Travaux	Procédure adaptée
I0127A	Gestion centralisée stationnement lot 1 ggcoc - base centralisée	23/5/2017	Parkeon	75015 Paris 15ème Arrondissement	sans maxi	Services	Procédure concurrentielle avec négociation
I0128A	Gestion centralisée stationnement lot 2 ggcoc - paiement dematerialisé	23/5/2017	Paybyphone	92100 Boulogne	sans maxi	Services	PCAN
I0215A	Diagnostic phytosanitaire patrimoine arboricole lot 2	6/4/2017	Office National des Forêts Rhône	01000 Bourg en Bresse Cedex	90 000,00	Services	Appel d'offres
I0270A	Amo diagnostic hors structures sur patrimoine Ville de Lyon lot 1	7/4/2017	Société Ingénierie et Techniques	69363 Lyon Cedex 07	sans maxi	Services de maîtrise d'oeuvre	Appel d'offres
			Flores	69003 Lyon 3ème Arrondissement			
I0271A	Amo diagnostic hors structures sur patrimoine Ville de Lyon lot 2	7/4/2017	Ocs Services	69771 Saint Didier au Mont d'Or	sans maxi	Services de maîtrise d'oeuvre	Appel d'offres
I0302A	Fourniture pièces détachées (automobile) lot 7 - pièces captives Goupil et Méga	28/04/2017	Negocyal	73190 Challes les Eaux	8 000,00	Fournitures	procédure négociée sans mise en concurrence
I0308A	Fourniture de mobilier de bureau mobilier de réunion sièges et prestations associées	3/4/2017	Lyon Bureau	69006 Lyon 6ème Arrondissement	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0316	Assèchement des murs et sols Maison Ravier	13/6/2017	Pardis Sarl	73000 Chambéry	24 000,00	Services	Procédure adaptée
I0324A	Fournitures graines lot 1 - graine pour plantes	1/6/2017	Graineterie A Ducretet	74240 Gaillard	50 000,00	Fournitures	Appel d'offres
I0325A	Fournitures de graines lot 2 - jeunes plants	1/6/2017	Graines Voltz	68016 Colmar Cedex	40 000,00	Fournitures	Appel d'offres
I0326A	Fournitures graines lot 3 - bulbes de fleurissement	1/6/2017	Ernest Turc Production	49003 Angers Cedex 01	50 000,00	Fournitures	Appel d'offres
I0327A	Fournitures graines lot 4 - semences	1/6/2017	Phytosem	05000 Chateauvieux	30 000,00	Fournitures	Appel d'offres
I0328A	Fournitures graines lot 5 - gazon	2/5/2017	Natura'lis	21604 Longvic	70 000,00	Fournitures	Appel d'offres
I0342	Amo évaluation contrat ville 2015-2020 lot 1 - educ petite enfance développement social local	25/4/2017	Territoires Citoyens Conseils	54112 Allamps	25 600,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
I0343	Amo évaluation contrat ville 2015-2020 lot 2 - développement économique et emploi insertion	25/4/2017	Pluricité	69002 Lyon 2ème Arrondissement	21 450,00	Services	Procédure adaptée
I0346A	Fournitures documents sonores lot 1 - fourniture phonogrammes	10/4/2017	Gam	74008 Annecy Cedex	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0347A	Fourniture documents sonores lot 2 - fournitures vidéogrammes	10/4/2017	Adav	75020 Paris	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0357A	Magazine vision 3 mairie 3ème lot 1 - écriture	28/4/2017	Eirl Caroline Benoist	69009 Lyon 9ème Arrondissement	11 500,00	Services	Procédure adaptée
I0358A	Magazine vision 3 mairie 3ème lot 2 - mise en page impression et dépôt	28/4/2017	Micro 5 Lyon	69140 Rillieux la Pape	40 500,00	Services	Procédure adaptée
			Assistance Printing	93210 La Plaine Saint Denis Cedex			
I0359A	Magazine vision 3 mairie 3ème lot 3 - distribution	28/4/2017	La Poste	69267 Lyon Cedex 02	9 600,00	Services	Procédure adaptée
I0366A	Fourniture matériel piscine lot 1 - pompes chloration analyse filtration	9/6/2017	Hervé Thermique	37301 Joue les Tours	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0367A	Fourniture matériels piscine lot 2 - vannes hydrauliques debimètres	9/6/2017	Hervé Thermique	37301 Joue les Tours	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0370U	Aire de jeux Feranfdière (remplacement jeu et sol)	18/4/2017	Kompan Jeux	77198 Dammarie les Lys Cedex	59 392,68	Travaux	Marché subséquent
			Paysage 2000	69380 Chessy les Mines			
I0371U	Création nouvelle aire de jeux Fougères / Fournier	18/4/2017	Transalp	38470 L'Albenc	70 326,59	Travaux	Marché subséquent
			Paysage 2000	69380 Chessy les Mines			
I0374A	Entretien et diagnostic mats de grande hauteur lot 1 - entretien 1er niveau	30/5/2017	Orcetech Maintenance	69200 Vénissieux	40 000,00	Services	Appel d'offres
I0375A	Entretien et diagnostic mats de grande hauteur lot 2	30/5/2017	Stam	43000 Le Puy en Velay	40 000,00	Services	Appel d'offres
I0376A	Entretien et diagnostic mats de grande hauteur - lot 3	30/5/2017	Eim Services	54180 Heillecourt	sans maxi	Services	Appel d'offres
I0381A	Fourniture matériel chauffage - lot 1	8/6/2017	Somair Gervat	84800 L'Isle sur la Sorgue	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0384A	Fourniture matériel de chauffage - lot 4	8/6/2017	Descours et Cabaud Raa Prolians	69200 Vénissieux	sans maxi	Fournitures	Appel d'offres
I0385	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 01 - plâtrerie faux plafonds	13/4/2017	Naxo	69004 Lyon 4ème Arrondissement	149 215,70	Travaux	Procédure adaptée
I0386	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 02 - menuiseries interieures	13/4/2017	Société des Menuiseries	69802 Saint Priest Cedex	190 024,50	Travaux	Procédure adaptée
I0387	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 03 - sols souples	13/4/2017	Courbière et Fils	69610 Souzy	47 726,00	Travaux	Procédure adaptée
I0389	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 05 - electricité	13/4/2017	GED Rhône-Alpes	69120 Vaulx en Velin	123 408,81	Travaux	Procédure adaptée
I0390	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 06 - chauffage ventilation	13/4/2017	Abcvc	42800 Rive de Gier	115 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0391	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 07 - nettoyage de fin chantier	13/4/2017	Symbiotek	69120 Vaulx en Velin	6 610,00	Travaux	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code poSaintal	Montant HT	Nature	Procédure
I0395A	Analyses biologiques médicales lot 1 - secteur 1er, 2ème et 4ème arrondissements	16/5/2017	Dyomedeo Labo Sauvegarde	69009 Lyon 9ème Arrondissement	6 000,00	Services	Porcédure adapté
I0396A	Analyses biologiques médicales lot 2 - secteur 3ème et 8ème arrondissements	16/5/2017	Cerballiance Rhône-Alpes	69008 Lyon 8ème Arrondissement	6 000,00	Services	Porcédure adapté
I0397A	Analyses biologiques médicales lot 3 - secteur 5ème et 9ème arrondissements	16/5/2017	Dyomedeo Labo Sauvegarde	69009 Lyon 9ème Arrondissement	6 000,00	Services	Porcédure adapté
I0398A	Analyses biologiques médicales lot 4 - secteur 6ème et 7ème arrondissements	16/5/2017	Cerballiance Rhône-Alpes	69008 Lyon 8ème Arrondissement	6 000,00	Services	Porcédure adapté
I0399	Identité visuelle Bibliothèque Clémence Lortet	28/4/2017	La Fabrique Créative	75020 Paris 20ème Arrondissement	17 000,00	Services	Procédure adaptée
I0403A	Maintenance du Musée Art Contemporain	21/6/2017	Spie Facilities	69140 Rillieux la Pape	sans maxi	Services	Appel d'offres ouvert
I0406	Transbordeur remplacement du système sécurité incendie	27/4/2017	Engie Ineo Rhône-Alpes-Auvergne	69800 Saint Priest	79 191,76	Travaux	Procédure adaptée
			Sd2r	38540 Heyrieux			
			Siemens	69800 Saint Priest			
I0409	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation 02061649 lot 03 - menuiseries extérieures	13/4/2017	Cma Concept	69700 Montagny	96 623,00	Travaux	Procédure adaptée
I0410	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation lot 04 - plâtrerie peinture	13/4/2017	Entreprise Meunier	69120 Vaulx en Velin	21 117,68	Travaux	Procédure adaptée
I0411	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation lot 05 - revêtement de sols	13/4/2017	Idesol Sarl	69007 Lyon 7ème Arrondissement	64 497,29	Travaux	Procédure adaptée
I0413	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation lot 07 - éclairage de sécurité	13/4/2017	GED Rhône-Alpes	69120 Vaulx en Velin	16 874,39	Travaux	Procédure adaptée
I0414	Eglise Rédemption lot 1 - démolition maçonnerie désamiantage	4/4/2017	Pierres Construction	69009 Lyon 9ème Arrondissement	93 943,45	Travaux	Procédure adaptée
			Jrc Désamiantage	84210 Venasque			
I0415	Eglise Rédemption lot 2 - chauffage	4/4/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	143 271,00	Travaux	Procédure adaptée
I0423	Groupe Scolaire Lumière restructuration extension mission contrôle technique	14/4/2017	Dekra Industrial	69355 Lyon Cedex 08	12 050,00	Services associés à une opération	Procédure adaptée
I0425A	Réfection allées cimetières - lot 1 vrd	13/6/2017	Rhône Jardin Service	69804 Saint Priest Cedex	600 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0426A	Réfection allées cimetières - lot 2 clôtures	13/6/2017	Rhône Jardin Service	69804 Saint Priest Cedex	110 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0432A	Consommables équipements police lot 1 - munitions pistolets impulsion électrique	29/6/2017	Toe Arms	67404 Illkirch Grafenstaden Ced	7 350,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0433A	Consommables équipements police - lot 2 munitions pistolets calibre 38 spécial	29/6/2017	Rivolier Père et Fils	42173 Saint Just	8 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
			Armurerie	Saint Rambert			
I0435A	Consommables équipements police lot 4 - armoires fortes	29/6/2017	Acial	41110 Saint Aignan sur Cher	8 900,00	Fournitures	procédure adaptée
I0436U	Remplacement aire de jeux Parc Sisley	30/5/2017	Kompan Jeux	77198 Dammarie les Lys Cedex	62 376,00	Travaux	Marché subséquent
			Paysage 2000	69380 Chessy les Mines			

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
I0437U	Création aire de jeux aire de jeux sauvegarde	30/5/2017	Husson International	68650 Lapoutroie	69 540,00	Travaux	Marché subséquent
			Espaces Verts des Monts d'Or	69380 Lissieu			
I0438	Groupe Scolaire Pompidou travaux électricité et régulation	9/5/2017	Ceme Cerniaut	69960 Corbas	58 313,30	Travaux	Procédure adaptée
			Ceme Sotrellec	69803 Saint Priest			
I0447	Groupe scolaire PUP Berliet - dépollution	29/5/2017	Suez Rrlws Remediation	69800 Saint Priest	119 937,60	Travaux	Procédure adaptée
			Perrier Tp Agence Terrassement	69802 Saint Priest Cedex			
I0452	Aménagement piste athlétisme Gerland lot 1 - vrd infrastructures sportives gazon	13/6/2017	Parcs et Sports	69684 Chassieu Cedex	415 329,97	Travaux	Procédure adaptée
I0454A	Contrôle périodique chaudières et tours aéroréfrigérantes	4/5/2017	Dekra Industrial	69355 Lyon Cedex 08	200 000,00	Services	Procédure adaptée
I0455	Groupe Scolaire Gilbert Dru rénovation partielle - mission maîtrise d'oeuvre	30/5/2017	Tornier Philippe	69005 Lyon 5ème Arrondissement	47 000,00	Services de maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée
			Ingenierie Conseil Technique Architecte	01000 Bourg en Bresse			
			Stebat	73200 Albertville			
I0455A	Remplacement filins illuminations et installation	30/5/2017	Ineo Rhône Alpes Auvergne	69680 Chassieu	100 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0458	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 1 - démolitions maçonnerie	8/6/2017	Entreprise Peix	69960 Corbas	183 157,60	Travaux	Procédure adaptée
I0459	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 2 - mur à ossature bois	8/6/2017	A Vaganay	69390 Vernaison	31 901,21	Travaux	Procédure adaptée
I0460	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 3 - menuiseries extérieures	8/6/2017	Cma Concept	69700 Montagny	89 693,00	Travaux	Procédure adaptée
I0461	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 4 - plâtrerie peinture	8/6/2017	Naxo	69004 Lyon 4ème Arrondissement	96 901,10	Travaux	Procédure adaptée
I0462	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 5 - menuiseries intérieures	8/6/2017	Les Menuisiers du Rhône	69120 Vaulx en Velin	30 046,90	Travaux	Procédure adaptée
I0463	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 6 - carrelage faïence	8/6/2017	Pagano Carrelages	69380 Marcilly d'Azergues	39 614,25	Travaux	Procédure adaptée
I0464	Groupe Scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 7 - plomberie chauffage	8/6/2017	Christin Sas	69230 Saint Genis Laval	114 069,15	Travaux	Procédure adaptée
I0465	Groupe scolaire condorcet restructuration restaurant lot 8 - électricité	14/6/2017	Guillot	01360 Beligneux	49 417,92	Travaux	Procédure adaptée
I0466	Groupe scolaire Condorcet restructuration restaurant lot 9 - ascenseur	8/6/2017	Nsa Nouvelle Société d'Ascenseur	86280 Saint Benoît	19 900,00	Travaux	Procédure adaptée
I0468	Ilot 17 de la Duchère aménagement pôle a 09327003 lot 04 - menuiseries extérieures	13/4/2017	Luppi	69200 Vénissieux	89 242,00	Travaux	Procédure adaptée
I0473A	Maintenance solution easyvista hébergement acquisition licences prestations associées	22/5/2017	Easyvista	93885 Noisy le Grand Cedex	250 000,00	Services	MNS
I0476	Stade foe réaménagement extérieur vestiaires lot 3 - couverture zinguerie	31/5/2017	Charroin Toitures	69390 Vourles	24 997,39	Travaux	Procédure adaptée
I0486	Stade Gilbert Vignes rit 2017	27/4/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	45 405,39	Travaux	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
I0489	Ecole maternelle Les Petits Canuts rit 2017	27/4/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	88 292,88	Travaux	Procédure adaptée
I0490A	Développements logiciels cdm et campagne éditeur selligent	16/6/2017	Sword	69370 Saint Didier au Mont d'Or	sans maxi	Services	Procédure concurrentielle avec négociation
I0491U	Maintenance des serveurs	9/5/2017	Economcom Products et Solutions	69110 Sainte Foy les Lyon	200 000,00	Services	Marché subséquent
I0499U	Maintenance équipements actifs de réseau et des logiciels associés	5/5/2017	Nxto France	75002 Paris 2ème Arrondissement	200 000,00	Services	Marché subséquent
I0501	Remplacement des murs mobiles salle des Fêtes de la Garenne	2/6/2017	Tertia Solutions Sas	67960 Entzheim	33 465,00	Travaux	Procédure adaptée
I0502	Bibliothèque de la Part Dieu remplacement groupe électrogène	12/6/2017	Energie Plus	69680 Chassieu	117 892,00	Travaux	Procédure adaptée
I0503	Piscine Garibaldi remplacement système sécurité incendie	2/6/2017	Chubb Sécurité	69760 Limonest	50 742,00	Travaux	Procédure adaptée
I0509A	Réfection tubes lumineux	29/5/2017	Services Enseignes Signalétiques	69520 Grigny	200 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0512	Maison du peuple déconstruction assistance à maîtrise d'ouvrage	22/5/2017	Lyonnaise de Management et d'Ing	69347 Lyon Cedex 07	17 400,00	Services associés à une opération	Procédure adaptée
I0513	Bennes spéciales aluminium sur mesure	12/5/2017	Frédéric Pin	69800 Saint Priest	88 460,00	Fournitures	Procédure adaptée
I0514	Gymnase Baillieu - rit	27/4/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	160 869,75	Travaux	Procédure adaptée
I0515A	Rénovation lanternes obsolètes	22/6/2017	Eiffage Energie Infrastructures	69210 Savigny	1 200 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0517U	Acquisition poids lourd tri benne grue	15/5/2017	Renault Trucks Grand Lyon	69515 Vaulx en Velin Cedex	129 390,00	Fournitures	Marché subséquent
I0520	Production énergies renouvelables photovoltaïque mission maîtrise d'oeuvre	6/6/2017	Iddigo	73000 Chambéry	98 100,00	Services de maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée
			Eclore Sarl	73024 Chambéry Cedex			
			Noveka	69400 Arnas			
I0522A	Maintenance de la plateforme élévatrice du Musée d'Art Contemporain	9/5/2017	Agasca Maintenance Spécialisée	69500 Bron	200 000,00	Services	Procédure adaptée
I0523	Etablissement d'accueil des jeunes enfants (eaje) Rochaix rénovation des installations thermiques (rit)	12/5/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	120 354,10	Travaux	Procédure adaptée
I0533A	Fourniture blocs leds pour mobilier éclairage gamme Wilmotte	28/6/2017	Comatelec Schreder	95723 Roissy Cdg Cedex	180 000,00	Travaux	Procédure adaptée
I0536	Groupe Scolaire Jean Macé - rit 2017	18/5/2017	Air Cf	69320 Feyzin	70 995,12	Travaux	Procédure adaptée
I0540U	Acquisition de véhicules de tourisme	12/5/2017	Société Commerciale Citroën	69354 Lyon Cedex 07	113 069,02	Fournitures	Marché subséquent
I0541	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation lot 02 - dépose et désamiantage	1/6/2017	Mdtp	69780 Mions	42 070,00	Travaux	Procédure adaptée
I0542	Patinoire Charlemagne travaux réhabilitation lot 06 - chauffage plomberie	1/6/2017	Moulin Jean Guy	69610 Meys	108 736,00	Travaux	Procédure adaptée
I0543	Catalogue expo fred deux mba	2/6/2017	Lienart Editions	75007 Paris 7ème Arrondissement	18 198,00	Services associés à une opération	Procédure adaptée
I0547U	Remplacement des portes vitrées de l'atrium de l'Hôtel de Ville	24/4/2017	Db Verre Alu	69190 Saint Fons	7 839,00	Travaux	Marché subséquent

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
I0548U	Remplacement des menuiseries Groupe Scolaire Berthelot	5/5/2017	Société des Menuiseries	69802 Saint Priest Cedex	129 740,95	Travaux	Marché subséquent
I0551U	Travaux vitrerie secteur 1-2-4	12/6/2017	Db Verre Alu	69190 Saint Fons	sans maxi	Travaux	Marché subséquent
I0556	Parc S.Blandan-bât 14-création eaje mission de maîtrise d'oeuvre	7/6/2017	Saillard	69004 Lyon 4ème Arrondissement	85 837,50	Services de maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée
			Catherine Pichat	38000 Grenoble			
			Ceteb Ingénierie	42000 Saint Etienne			
			Dpi Didier Pierron	69100 Villeurbanne			
			Sarl Abc Eco	69500 Bron			
I0557A	Assistance à maîtrise d'ouvrage DSP du casino	20/6/2017	Kpmg	69338 Lyon Cedex 09	50 000,00	Services	Procédure adaptée
			Droit Public Consultants	69002 Lyon 2ème Arrondissement			
I0565	Piscine Saint Exupéry amélioration thermique - mission maîtrise d'oeuvre	23/6/2017	Studio 99	69001 Lyon 1er Arrondissement	57 145,12	Services de maîtrise d'oeuvre	Procédure adaptée
			Etudes et Synthèses Techniques	69100 Villeurbanne			
			Genèse	69620 Legny			
I0587	Centre Berthelot CHR - rit 2017	31/5/2017	Raby Sas	69270 Fontaines sur Saône	69 772,18	Travaux	Procédure adaptée
I0588	Centre technique municipal - désamiantage	8/6/2017	Perrier Déconstruction	69800 Saint Priest	113 700,00	Travaux	Procédure adaptée
I0612	Groupe Scolaire Berthelot système de sécurité incendie	7/6/2017	Snef Sa	69500 Bron	42 881,93	Travaux	Procédure adaptée
I0621U	Remplacement des menuiseries Groupe Scolaire des Tables Claudiennes	12/6/2017	Perret Sarl	69680 Chassieu	279 944,00	Travaux	Marché subséquent
I0646	Places tennis tournoi open parc mai 2017	17/5/2017	Open Parc	69006 Lyon 6ème Arrondissement	120 000,00	Fournitures	Procédure adaptée
I7DC02	Etat lieux environnement sonore masset - études acoustiques	2/5/2017	Acouphen	69891 Pusignan Cedex	1 500,00	Services	Procédure adaptée
IAR01	Création de l'exposition Lyon Bd 2017	18/4/2017	Lyon Bande Dessinée Organisation	69001 Lyon 1er Arrondissement	10 051,00	Services	Procédure adaptée
IBA03	Campagne photos service culturel	10/5/2017	Alonso Gilles	69001 Lyon 1er Arrondissement	2 300,00	Services	Procédure adaptée
IBA04	Diagnostic du site internet	31/5/2017	Novius	69100 Villeurbanne	8 325,00	Services	Procédure adaptée
ICL19	Coproduction l'Amour et les Forêts	20/5/2017	Compagnie Mesden	75019 Paris 19ème Arrondissement	15 000,00	Services	Procédure adaptée
ICL20	Cession - Le Cas Sneijder	16/5/2017	L'Entêtement Amoureux	75011 Paris 11ème Arrondissement	105 487,20	Services	Procédure adaptée
ICL21	Cession - Les Evènements	2/6/2017	Compagnie Michel Didym Théâtre	54014 Nancy	40 705,40	Services	Procédure adaptée
ICL22	Cession - Réparer les Vivants	30/5/2017	Théâtre de Sartrouville	78500 Sartrouville	29 105,70	Services	Procédure adaptée
ICL24	Cession - Rocco et ses Frères	4/5/2017	Cie Münchner Kammerspiele	80539 Munich	80 700,00	Services	Procédure adaptée
ICL25	Cession - Nobody	5/6/2017	Collectif Mxm	77186 Noisiel	63 183,50	Services	Procédure adaptée
ICL26	Coproduction actrice	17/6/2017	Structure Production	75018 Paris 18ème Arrondissement	25 000,00	Services	Procédure adaptée
ICL27	Cession - Tarkovski le Corps du Poète	16/6/2017	Compagnie Kiss My Kunst	69001 Lyon 1er Arrondissement	38 205,50	Services	Procédure adaptée
ICO23	Edition catalogue exposition frigo	29/5/2017	Couleurs Contemporaines	92150 Suresnes	4 573,33	Services	Procédure adaptée
ICO24	Schumann intime	10/5/2017	Choeur et Solistes de Lyon Choe	69001 Lyon 1er Arrondissement	16 000,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
ICO25	Scie à panneau Musée d'Art Contemporain	26/5/2017	Jpm Diffusion	38210 Tullins	30 572,00	Fournitures	Procédure adaptée
ICU03	Expertise animation carillon Hôtel de Ville	22/6/2017	Dairay Charles	59230 Saint Amand les Eaux	4 800,00	Services	Procédure adaptée
IDIO4	Prestation de conseil portant sur un montage immobilier complexe	21/4/2017	Scp Avocats Seban et Associés	75007 Paris 7ème Arrondissement	4 200,00	Services	Procédure adaptée
IDIO5	Etude patrimoniale Palais Saint-Jean	29/5/2017	RI et Associés	69006 Lyon 6ème Arrondissement	11 250,00	Services	Procédure adaptée
IEDU01	Acquisition de jeux 3/5/6/9	29/5/2017	Proludic	37210 Vouvray	26 136,71	Travaux	Marché subséquent
IEDU02	Acquisition de jeux 7/8	29/5/2017	Proludic	37210 Vouvray	28 340,40	Travaux	Marché subséquent
IEPU01	Fourniture de ferronneries diverses portes de mâts place Antonin Poncet		Bruyas Entreprise	69510 Thurins	1 360,00	Fournitures	Marché subséquent
IEUU01	Impression passeport semaine des gestes qui sauvent	9/5/2017	Public Imprim	69637 Vénissieux Cedex	477,00	Services	Marché subséquent
IGB03	Télérelève et mise à disposition des données de comptage pour compteurs élections	12/5/2017	Eveler	92500 Rueil Malmaison	25 000,00	Services	Appel d'offres
IGD17	Scénographie expo lyon sur le divan scénographie Lyon sur le divan Gadagne	12/5/2017	Le Muséophone	42000 Saint Etienne	68 750,00	Services associés à une opération	Procédure adaptée
IGD19	Achat spectacle déambulation théâtrale	5/4/2017	Il Sera Une Fois	69004 Lyon 4ème Arrondissement	760,00	Services	Procédure adaptée
IGD20	Achat du spectacle - la Note Brève	24/4/2017	Joueurs de Vièle	69400 Villefranche sur Saône	500,00	Services	Procédure adaptée
IGD22	Spectacle- Théâtre d'Objet Mode d'Emploi	16/5/2017	Théâtre de Cuisine	13003 Marseille 3ème Arrondissement	1 823,67	Services	Procédure adaptée
IGD23	Restauration peintures lyon sur le divan un lot de doc graphiques 7 pièces	1/4/2017	Lambert Isabelle	74700 Domancy	3 432,00	Services	Procédure adaptée
IGD25	Spectacle - Le Petit Poucet	15/5/2017	Compagnie Bakelite	35000 Rennes	3 909,80	Services	Procédure adaptée
IGD26	Lyon sur le divan édition catalogue	29/5/2017	Un Jour Avec	69002 Lyon 2ème Arrondissement	14 200,00	Services	Procédure adaptée
IGD27	Spectacle La Petite Conférence Manipulée	20/6/2017	Théâtre aux Mains Nues	75020 Paris 20ème Arrondissement	1 515,19	Services	Procédure adaptée
IGD28	Exposition Lyon sur le divan relations presse métamorphoses d'une ville	9/6/2017	Heymann Renoult Associés	75001 Paris 1er Arrondissement	8 333,33	Services	Procédure adaptée
IGD29	Barque Couzonnaire conception impression pose supports information espace de présentation	20/6/2017	Zigzagone	69005 Lyon 5ème Arrondissement	4 450,00	Services	Procédure adaptée
IGDU02	Signalétique directionnelle Gadagne	3/4/2017	Sitep	69120 Vaulx en Velin	1 670,50	Services	Procédure adaptée
ILO01	Fourniture de tables pliantes en bois	15/5/2017	Esat le Pennessuy	01442 Viriat	17 800,00	Fournitures	Procédure adaptée
ILOU01	Jumper avec caisse 23m3	3/5/2017	Société Commerciale Citroën	69354 Lyon Cedex 07	29 240,80	Fournitures	Marché subséquent
ILOU02	Un utilitaire polybenne	30/6/2017	Société Commerciale Citroën	69354 Lyon Cedex 07	29 047,24	Fournitures	Marché subséquent
IMAU01	150 Mode emploi conseil de quartiers	22/5/2017	Imprimerie Courand et Associés	38230 Tignieu Jamezieu	1 184,00	Services	Marché subséquent
ION16	Concert du 31 mars 2017 à l'auditorium		Taiwan Philharmonic	99999 10048 Taipei	21 000,00	Services	Procédure adaptée
ION17	Transport instrument - tournée europe	5/4/2017	Mmci - Mathez Monaco Internation	99999 9800 Monaco	36 595,00	Services	Procédure adaptée

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code postal	Montant HT	Nature	Procédure
ION20	Requiem de Mozart - c.01-03/06/2017	1/6/2017	Pieter de Groot	89110 Chassy	5 000,00	Services	Procédure adaptée
ION21	The Artist Live	10/6/2017	Xanadu	75010 Paris 10ème Arrondissement	47 000,00	Services	Procédure adaptée
ION22	Pinnocchio	10/5/2017	Ensemble Inter-contemporain	75019 Paris 19ème Arrondissement	7 500,00	Services	Procédure adaptée
ISI03A	Maintenance hébergement et prestations logiciels streetlight.Vision cms web s	5/4/2017	Streetlight.Vision	75008 Paris 8ème Arrondissement	32 000,00	Services	Procédure adaptée
ISI04A	Maintenance / hébergement talentstream	4/5/2017	Profilsoft	59800 Lille	48 000,00	Services	Procédure adaptée
ISJ08	Consultation louage de choses 2017	11/4/2017	Symchowicz Weissberg et Associés	75013 Paris 13ème Arrondissement	7 750,00	Services	Procédure adaptée
ISJ13	Prestation d'assistance juridique	11/4/2017	Mazoyer Olivier	69432 Lyon Cedex 03	24 850,00	Services	Procédure adaptée
ISJ14	Prestation d'assistance juridique	23/5/2017	Scp Jp Milossi S Milossi	69001 Lyon 1er Arrondissement	3 001,09	Services	Procédure adaptée
ISJ15	Prestation d'assistance juridique	30/5/2017	Adden Avocats	75009 Paris 9ème Arrondissement	30 225,00	Services	Procédure adaptée
ISJ16	Prestation d'assistance juridique	21/4/2017	Paillat Conti et Bory	69002 Lyon 2ème Arrondissement	2 900,00	Services	Procédure adaptée
ISJ17	Prestation d'assistance juridique	10/4/2017	Isee	69452 Lyon Cedex 06	2 750,00	Services	Procédure adaptée
ISJ19	Prestation d'assistance juridique	2/5/2017	Cms Bureau Francis Lefebvre Lyon	69422 Lyon Cedex 03	36 700,00	Services	Procédure adaptée
ISJ20	Prestation d'assistance juridique	26/4/2017	Maitre Zelmati Richard	69002 Lyon 2ème Arrondissement	3 500,00	Services	Procédure adaptée
ISJ21	Prestation d'assistance juridique	26/4/2017	Goutal Alibert et Associes	75011 Paris 11ème Arrondissement	28 050,00	Services	Procédure adaptée
ISJ22	Prestation d'assistance juridique		Adamas Affaires Publiques	69455 Lyon Cedex 06	7 600,00	Services	Procédure adaptée
ISJ23	Prestation d'assistance juridique		Scp Jp Milossi S Milossi	69001 Lyon 1er Arrondissement	875,14	Services	Procédure adaptée
ISJ24	Prestation d'assistance juridique	8/6/2017	Isee	69452 Lyon Cedex 06	4 000,00	Services	Procédure adaptée
ISJ25	Prestation d'assistance juridique	8/6/2017	Itinéraires Droit Public	69006 Lyon 6ème Arrondissement	13 200,00	Services	Procédure adaptée
ISJ26	Prestation d'assistance juridique	8/6/2017	Maitre Zelmati Richard	69002 Lyon 2ème Arrondissement	3 200,00	Services	Procédure adaptée
ISJ27	Prestation d'assistance juridique	15/6/2017	Pierre Fradin Tronel Sassard	69226 Lyon Cedex 02	2 347,14	Services	Procédure adaptée
ISM01A	Participation numérique citoyenne	21/4/2017	Civocracy	99999 Berlin	24 000,00	Services	Procédure adaptée
ISP05	Filtration Piscine Charial remplacement masse filtrante	19/6/2017	Procath	68100 Mulhouse	18 400,00	Fournitures	Procédure adaptée
ISPU02	Acquisition et installations agréées streetworkout jardin rosset à Lyon 2ème	21/4/2017	Kompan Jeux	77198 Dammarie les Lys Cedex	32 439,10	Travaux	Marché subséquent
			Paysage 2000	69380 Chessy les Mines			
ISPU03	Acquisition et installation agréées fitness place de l'Hippodrome à Lyon 2ème	4/5/2017	Ludoparc	92635 Gennevilliers Cedex	16 342,82	Travaux	Marché subséquent
ISPU04	Acquisition et installation stations fitness berges Rhône (7ème) parc Thevenin (5ème)	11/5/2017	Husson International	68650 Lapoutroie	34 619,04	Travaux	Marché subséquent
			Espaces Verts des Monts d'Or	69380 Lissieu			
U7AE03	Slap wrap pour re Lyon Nous 2017	24/5/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	2 050,00	Fournitures	Marché subséquent
U7AE04	Plaques aimantées	1/6/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	462,00	Fournitures	Marché subséquent
U7BA04	Transport œuvre d'art expo Fred Deux Mba	22/5/2017	Lp Art	93100 Montreuil	54 585,00	Services	Marché subséquent

Numéro de marché	Libellé	Date de signature	Titulaire	Code poSaintal	Montant HT	Nature	Procédure
U7CE04	Signalétique re Lyon nous 2017	24/5/2017	Sitep	69120 Vaulx en Velin	5 520,00	Services	Procédure adaptée
U7CE05	Signalétique Tout Le Monde Dehors 2017	22/5/2017	Sitep	69120 Vaulx en Velin	6 000,00	Services	Procédure adaptée
U7CE07	Sachets de graines objets promotionnels	23/6/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	1 650,00	Fournitures	Marché subséquent
U7CE08	Badges ronds objets promotionnels	23/6/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	169,00	Services	Marché subséquent
U7CE09	Balles de tennis	16/6/2017	Jordenen	45380 La Chapelle Saint Mesmin	1 405,00	Fournitures	Marché subséquent
U7CE10	Sacs shopping coton bio	16/6/2017	Jordenen	45380 La Chapelle Saint Mesmin	2 550,00	Fournitures	Marché subséquent
U7DE02	Objets promo re Lyon nous 2017	20/4/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	8 599,00	Fournitures	Marché subséquent
U7A02	Objets promotionnels re Lyon nous 2017	20/4/2017	Concept et Impression	69009 Lyon 9ème Arrondissement	8 599,00	Fournitures	Marché subséquent
UCU01	Signalétique jep 2017 dac	14/6/2017	Sitep	69120 Vaulx en Velin	7 000,00	Services	Marché subséquent